



BUDGET 2020

Note de synthèse

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49).

Cette note répond à cette obligation pour la commune. La mise à disposition de celle-ci au public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de la ville ;
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse mairie@is-sur-tille.fr
- consultation sur le site de la ville d'Is sur Tille ;

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville.

Le vote du budget répond à quelques principes :

- ✓ Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Toutefois 2020 traversant une crise sanitaire, le calendrier habituel budgétaire est impacté. Cette année le budget a été voté le 27 avril 2020 à huit clos.
- ✓ La commune d'Is sur Tille compte 3 budgets :
 - **Le budget principal** financé essentiellement par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) et les dotations de l'Etat.
 - **Le budget annexe du service Eau** financé essentiellement par la vente d'eau potable.
 - **Le budget annexe du service assainissement** financé essentiellement par la vente d'eau potable.
- ✓ **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** (ou en suréquilibre) aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.
- ✓ **Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.

- ✓ La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

PRESENTATION SOMMAIRE

Informations générales – informations statistiques fiscales et financières Extrait du Budget primitif 2020

Informations statistiques

Valeurs

Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4 467
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	39
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CC DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par
			habitants de la strate
4 216 546.00	4 463 452.00	935.76	990.55

Informations financières - ratios (2)

Valeurs

Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	741.51	911.00
2	Produit des impositions directes/population	357.25	443.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	835.77	1 048.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	528.53	344.00
5	Encours de dette/population	0.17	762.00
6	DGF/population	95.68	145.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58.43%	48.51%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93.17%	94.37%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	63.24%	32.82%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.02%	72.70%

- Les budgets présentés ont été établis dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu exceptionnellement ce même jour, en y intégrant les résultats constatés au 31/12/19 et repris par anticipation.

Récapitulatif global des budgets 2020 :

BUDGETS 2020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Encours dette au 01/01/2020
Budget Général	3 576 398	3 055 181	6 631 580	1 536 736
Budget EAU	108 122	163 456	271 578	60 903
Budget Assainissement	92 200	126 026	218 226	108 272
TOTAL Dépenses	3 776 720	3 344 663	7 121 384	
Budget Général	3 733 370	3 055 190	6 788 560	
Budget EAU	539 669	237 514	777 184	
Budget Assainissement	503 721	249 673	753 394	
TOTAL Recettes	4 776 760	3 542 377	8 319 138	
Excédent budgétaire	1 000 040	197 714	1 197 754	

LE BUDGET PRINCIPAL

Exceptionnellement, il a été décidé de voter le budget en suréquilibre et de ne pas faire de virement à la section d'investissement, et ainsi permettre une décision modificative plus sereine.

I) Section de fonctionnement

A – Les Dépenses

Le budget de fonctionnement s'élève à 3 576 398€ (contre 4 363 534 € en 2019).

La gestion rigoureuse du budget menée depuis plusieurs années permet en 2020 de dégager une capacité d'investissement indispensable pour mener le programme d'investissement.

1- Les charges de gestion (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 923 898€ contre 923 606 € au BP 2019 connaît une certaine stabilisation ;

2- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnels sont en augmentation : 1 935 432€ contre 1 866 752€ en 2019
L'effectif au 01/01/2020 de la commune est de 41.7 en ETP (équivalent temps plein) contre 50 en ETP en 2019.
L'augmentation est principalement due à des augmentations d'échelons et des titularisations ont été effectuées.

3- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant global s'élève à 416 106€ contre 440 476 € en 2019

4- Les charges financières (chapitre 66)

On y retrouve les intérêts d'emprunt qui sont stables d'une année sur l'autre.

5- Equilibre de la section d'investissement (chapitre 023)

Le financement de la section d'investissement se fait habituellement au travers de l'autofinancement composé de :

- La dotation aux amortissements : 264 063 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 0€ (827 992€ en 2019).

B – Les Recettes

Le montant des recettes s'établit à 3 733 370€

Elles sont composées :

- Des impôts et taxes pour 2 712 268 € soit 72.6 % du budget
 - o Le montant des attributions de compensation n'a pas évolué par rapport à 2019 soit 834 236€
 - o Dotation de solidarité communautaire 18 161€
 - Des dotations de l'Etat et de subventions pour 675 462€ (18 % des recettes)
 - Cette année il n'y aura pas de report du résultat de fonctionnement 2019 (s'élevant à 942 283€) ; ce dernier a été affecté, par anticipation avant vote du CA 2019, pour sa totalité en recettes d'investissement pour combler une partie du besoin de financement.
- Les taux d'imposition demeurent inchangés en 2020

Taxe Foncière Bâti : 16.49%

Taxe foncière non bâti : 36.45%

Les taux arrêtés par la ville ne changent pas, cependant les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases à hauteur de 1.2 %

II) Section d'investissement

A – Les Dépenses

Le volume des dépenses d'investissement est en augmentation : il passe de 2 523 277 à 3 055 181 €.

Les principales dépenses sont :

- Réhabilitation de l'Asile Charbonnel et de la roseraie : 1 420 000€

- Remboursement du capital des emprunts : 165 996 €
- Les restes à réaliser s'élèvent à 920 965€ (dont entre autres : construction passerelle 210 000€, réfection voirie 87 500€, désamiantage et destruction d'un ancien bâtiment 94 000€ ...)

B – Les Recettes

Les recettes de la section d'investissement 3 055 190€ sont constituées de:

- 170 000 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA / dépenses 2019)
- 100 000€ au titre de la taxe d'aménagement
- 911 500 € proviendront de subventions et fonds de concours
- 264 000 € découleront de la dotation aux amortissements
- 942 383 € résulteront de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2019.
- Un emprunt pour équilibre de 375 700€
- Les restes à réaliser s'élèvent à 291 644€

LES BUDGETS ANNEXES

La collectivité a confié à un délégataire la gestion par affermage de son service eau et assainissement. Ces deux budgets doivent s'équilibrer sans versement du budget principal.

La principale recette de chacun de ces budgets concerne les redevances d'eau et d'assainissement des contribuables reversées par le délégataire à la commune.

Budget de l'eau

Le résultat global de clôture 2019 s'élève à 403 770€

Le budget 2020 est en suréquilibre de 431 547€ en exploitation et en suréquilibre pour 74 058€ en investissement.

En investissement, sont inscrits des charges de restes à réaliser (141 871€) concernant des extensions de réseaux.

Le remboursement des échéances du prêt s'élève à 5 700€.

Budget de l'assainissement

Le résultat global de clôture 2019 s'élève à 548 514€

Le budget 2020 est en suréquilibre de 411 521€ en exploitation et 123 646€ en investissement

En investissement sont inscrits des charges de restes à réaliser (100 926€) concernant des extensions de réseaux.

Le remboursement des échéances du prêt s'élève à 10 100€.